

Extrait du Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 12 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril à vingt heures quinze, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 5 avril 2022
Nombre de conseillers présents	: 12	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication	: 14 avril 2022

Etaient présents : Maurice GAULAIN, Marie THUILLIER, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Edouard BANNET, Marie-José JUGEAU, Didier LE GARREC, Rozenn MAHEVO, Yolaine DE CRUZ et Christophe SAMZUN.

Absente excusée ayant remis pouvoir : LE PAN Sylvie ayant remis pouvoir à Marie-José JUGEAU et Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN.

Absent excusé n'ayant pas remis pouvoir : Thomas BRON.

Secrétaire de séance : Christophe SAMZUN.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

**1) LANCEMENT DU MARCHÉ PUBLIC CONCERNANT LA RENOVATION DE L'ÉGLISE ET
AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que des travaux de restauration de l'Église doivent être réalisés.

Les travaux actuels prévus au marché concernent la couverture hors clocher, la charpente dont une partie maçonnée, ainsi que le ravalement de l'Église.

Les travaux de couverture avaient déjà été prévus en 2019 mais la découverte de défauts structurels sur la charpente du clocher a nécessité de revoir les travaux initialement prévus.

Pour mémoire, en 2020, lors du travail de couverture par l'entreprise Pacifique DUTEL, il a été constaté des défauts graves sur la charpente, en partie Nord-Ouest (infiltrations, présence d'insectes xylophages, dégâts liés à un incendie antérieur), nécessitant de revoir profondément les travaux de ladite charpente (jambes de force, entrait, sablières, abat son).

Le coût total des travaux est estimé à 320 000 € HT.

Un marché public à procédure adaptée allotis est donc obligatoire conformément à l'article 28 du code des marchés publics. Les différents lots seront :

- Le lot Charpente
- Le lot toiture hors clocher
- Le lot ravalement
- Le lot échafaudage
- Le lot maçonnerie
- Le lot coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé nécessaire pour les marchés où plusieurs entreprises doivent intervenir ou pour les marchés de travaux sur un bâtiment de grande hauteur.

Selon l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la délibération du Conseil Municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure en avril 2022 et de l'autoriser à signer le marché. Le marché public sera alors déposé sur la plateforme Mégalis pour une consultation de 21 jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet de restauration de l'église, et de signer ce marché ainsi que toutes pièces y afférentes.

Concernant le financement, une demande de subventions a été réalisée et avait fait l'objet d'une précédente délibération.

2) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions de la commission communale des finances, réunie le 30 mars 2022, décide de voter, à l'unanimité, les subventions ci-dessous :

SUBVENTIONS	2022
ASSOCIATION ACT MEIZAD	100,00 €
APCANBI	300,00 €
ASBI	1 000,00 €
ASSOCIATION ASTRONOMIQUE DE BELLE ILE	200,00 €
ASSOCIATION DES GROS BOVINS	400,00 €
ASSOCIATION JEU TU ILE	100,00 €
BELLE ILE POUSSE PIEDS	100,00 €
BELLITHON	100,00 €
CANTABELLE ILE	200,00 €
CLUB DE LANNIVREC	100,00 €
DE LA TERRE A LA CASSEROLE	100,00 €
DU GRAIN AU PAIN ET PAS QUE	100,00 €
ECOLE DU CHAT LIBRE	400,00 €
ENTRE DANS LA RONDE	200,00 €
FOYER SOCIO CULTUREL	1 500,00 €

LES GUERVEUR	400,00 €
LES RESTOS DU CŒUR	800,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	500,00 €
LYRIQUE EN MER	400,00 €
PLAGES MUSICALES	400,00 €
SECOURS ISLE	200,00 €
SNSM	1 500,00 €
TEAM BELLE ILE	400,00 €
TENNIS CLUB	150,00 €
TOMMEO	800,00 €
UNION SAPEURS POMPIERS 56 (PUPILLES)	100,00 €
UTL	200,00 €
VELO CLUB DE BELLE ILE	800,00 €
VINDILIS	400,00 €
YACHTING CLUB BI	100,00 €
TOTAL	12 050,00 €

3) COTISATION 2022 – VIGIPOL

Le Comité Syndical de VIGIPOL du 12 mars 2022 a fixé le montant des cotisations des communes adhérentes dues au titre de l'année 2022 sur les bases suivantes :

- Indexation de la cotisation sur la population DGF,
- Pondération de la population par un principal de dégressivité au-delà de 10 000 et 20 000 habitants selon les coefficients de 1, 0,5 puis 0,3,
- Affectation d'une valeur de point sur la population ainsi pondérée,
- Passage de la valeur de point de 0.25 € à 0.26 € par habitant.

Le Maire propose au conseil municipal de renouveler son adhésion à VIGIPOL pour l'année 2022. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De renouveler son adhésion à Vigipol pour l'année 2022 ;
- d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement de la cotisation annuelle à VIGIPOL soit 520.78 euros (Population DGF 2021 : 2003 habitants x 0.26 €)

4) A.I.P. ASSOCIATION « LES ILES DU PONANT » : ADHESION ET COTISATION 2022

L'Association îles du Ponant s'est dotée d'une grande ambition : offrir un avenir aux îles de l'Atlantique et de la Manche. Pour cela son objet premier est le maintien de territoires abritant des communautés insulaires actives et attractives. L'AIP intervient dans les domaines des finances, des services publics, de l'aménagement du territoire, de l'agriculture, du tourisme, de l'environnement, de l'urbanisme, de la culture et est reconnue comme l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics pour les questions insulaires.

L'association regroupe 15 îles (15 789 habitants) : l'Archipel de Chausey, l'île de Bréhat, l'île de Batz, l'île d'Ouessant, l'île de Molène, l'île de Sein, l'Archipel des Glénan, l'île de Groix, Belle-Île-en-Mer, l'île de Houat, l'île d'Hoëdic, l'île aux Moines, l'île d'Arz, l'île d'Yeu, l'île d'Aix.

En tant que commune adhérente, Locmaria, pour l'année 2022, cotise à l'A.I.P. à hauteur de 8713.05 euros, soit 4.35 euros par habitant sur la base de la population DGF (2003 en 2021).

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour l'adhésion 2022 et autorise le maire à mandater cette somme.

5) CONVENTION DE PARTENARIAT ANNEE 2022 POUR LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE COMMUNAL
– CPIE MAISON DE LA NATURE

Monsieur Le Maire rappelle que la commune de Locmaria a élaboré, de 2008 à 2011, puis appliqué, un Agenda 21. Ce programme, donne une part importante à la valorisation des espaces naturels et de son petit patrimoine. Face aux forts enjeux relatifs à ce thème à Belle-Ile, le CPIE propose à la Commune de Locmaria un partenariat pour réaliser des actions au sein de ces domaines.

Pour l'année 2022, les actions pouvant être mises en œuvre dans le cadre du présent partenariat sont les suivantes :

ACTIONS	DÉTAIL	OBJECTIFS	COÛT TTC
12 Chantiers nature	d'accès et de la circulation sur les sites : débroussaillage régulier	Maintenir la circulation en toute sécurité sur les sites	12 x 200.00 € = 2 400.00 €
	Entretien des lavoirs et des murets	Limiter l'envahissement par la végétation, assurer et entretenir les ouvrages restaurés	
	Ouverture de nouvelles zones	Débroussailler les accès aux carrières, aux friches s'étant développées le long de l'écoulement de l'eau de ruissellement (évacuation des embâcles et favorisation de la circulation de l'eau)	
Randos terroir	2 randos-terroir réparties sur les différentes vacances scolaires	Sensibiliser sur les liens entre le paysage, agriculture et composantes naturelles à Locmaria Informer sur les dynamiques en cours en agriculture, dont la mission foncière	2 x 200.00 € = 400.00 €

Projet jardins partagés avec l'école	Accompagnement de l'école dans l'appropriation de sa parcelle au sein des jardins partagés (période : septembre- décembre 2022)	Sensibiliser les enfants au jardinage écologique Découvrir la faune du potager Découvrir par l'expérimentation le cycle de vie des végétaux à travers les saisons. 1 intervention par classe, par mois	4 x 2 x 200 € = 1600.00 €
TOTAL TTC			4400.00 €

Pour la mise en œuvre du présent partenariat, la Commune de Locmaria s'engage à verser au CPIE la somme de 4400.00 euros TTC. Les modalités de versement sont les suivantes : 100 % à la signature de la présente convention.

Monsieur Didier LE GARREC se questionne sur la nécessité de passer par le CPIE pour l'entretien des lavoirs et des murets et donc de verser une subvention pour cette action.

Il émet l'hypothèse que le personnel communal pourrait réaliser ce travail.

Le Maire répond que le coût horaire serait plus important si ce chantier était réalisé par le personnel technique. Le CPIE est une association qui a recours à des bénévoles.

Par ailleurs, les membres des services techniques ne pourraient pas faire ce travail de manière aussi pointilleuse au regard des autres missions qui relèvent de leurs fonctions.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention pour l'année 2022 et de verser la somme de 4400.00 euros Toutes Taxes Comprises.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

6) LOCAL COMMUNAL : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL A L'AMICALE DES BOULES BELLILLOISES

La convention de mise à disposition du local communal situé Rue Argentré du Plessis à l'Amicale des Boules Bellilloises, arrivera à échéance le 31 mai prochain.

Par courrier en date du 8 mars 2022, l'Amicale des Boules Bellilloises a fait savoir qu'elle souhaite le renouvellement de cette convention.

Monsieur le Maire propose aux élus de la renouveler jusqu'au 31 décembre 2023 et ce, dans les mêmes conditions que la précédente.

Les élus, à l'unanimité, émettent un avis favorable à ce renouvellement et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

7) CONVENTION D'INSTALLATION ET DE MAINTENANCE D'UN SYSTEME DE TELERELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU SUR LA MAIRIE

Une convention tripartite (Commune-Eau du Morbihan-SAUR) a été mise en place le 17 mars 2015 pour l'installation et la maintenance d'un système de télérelève des compteurs d'eau.

Pour rappel, il s'agit d'un boîtier étanche fixé sur une armature métallique servant de point d'accroche et de support d'antenne. Le concentrateur et l'antenne sont fixés sur une poutre de la charpente de la mairie, et ce, sous la responsabilité de la SAUR.

Cette convention a pris fin le 31 décembre 2021 (date de fin de la délégation du service public de distribution de l'eau potable de la CCBI assurée par la SAUR).

Par courrier en date du 29 mars 2022 et suite au nouveau contrat de délégation du service public de distribution de l'eau potable conclu pour 7 ans, la SAUR propose de renouveler la convention jusqu'au 31 décembre 2028, et ce, dans les mêmes conditions que la précédente.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de l'autoriser à signer cette nouvelle convention jusqu'au 31 décembre 2028.

Le conseil municipal donne son accord par 13 voix pour et 1 abstention.

8) INFORMATION DES DERNIERES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS : Information n° 16

Monsieur le Maire expose aux élus ce qui suit :

VU l'article L 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 6 du 3 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de marchés publics :

196. <u>Décision du 21.03.2022</u> SWITCH 6350-PA10 camping de Port-Andro	ORANGE	Montant : 855.00 euros TTC
197. <u>Décision du 23.03.2022</u> Nettoyage et dégraissage des réseaux d'extraction	BRETAGNE AIR NET	Montant : 1758.00 euros TTC
198. <u>Décision du 23.03.2022</u> Fauchage printemps 2022	AMOUROUX ENVIRONNEMENT	Montant : 11065.32 euros TTC
199. <u>Décision du 23.03.2022</u> Assistance à maîtrise d'ouvrage – travaux de l'église	SEMBREIZH	Montant : 8700.00 euros TTC
200. <u>Décision du 28.03.2022</u> Réfrigérateur table top gîte de Lannivrec	BRIC'HOME	Montant : 259.00 euros TTC
201. <u>Décision du 28.03.2022</u> Remplacement groupes de ventilation gîte de Lannivrec	LAUTECH	Montant : 4423.60 euros TTC
202. <u>Décision du 31.03.2022</u> Cabane école + fournitures et pose	SYNCHRONICITY	Montant : 7774.80 euros TTC

203. <u>Décision du 05.04.2022</u> 30 sacs de Terreau	HORTIBREIZ	Montant : 398.31 euros TTC
203. <u>Décision du 08.04.2022</u> Désherbant naturel	HORTIBREIZ	Montant : 212.38 euros TTC

DIVERS

COMITE DE JUMELAGE : Monsieur le Maire déplore le peu de participation des gens de la commune à la dernière animation organisée par nos amis Méaudrais. Il souhaite rappeler que le comité de jumelage n'est pas qu'une réduction des tarifs pour se rendre à Méaudre, mais c'est aussi un état d'esprit, des interactions, des amitiés, des échanges scolaires qui font vivre notre commune.

Pour que ce comité perdure, les habitants de Locmaria sont conviés à participer aux animations.

Pour rappel, ils sont tous membres d'office.

SCOT : La Loi Elan du 23 novembre 2018 a apporté des modifications aux dispositions résultant de la Loi Littoral. Elle a notamment créé un nouveau secteur en plus des villages et des hameaux : Les Secteurs Déjà Urbanisés (SDU) où il sera possible de construire dans les dents creuses.

Cette loi confirme le rôle notable du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) réalisé par les différents pays de France dans la détermination des zones des villages, agglomérations et autres secteurs déjà urbanisés.

Une modification simplifiée des SCOT est nécessaire pour définir et identifier les SDU.

Le Pays d'Auray a donc lancé cette procédure de modification simplifiée et le projet a été arrêté en décembre 2021. Une mise à disposition du public a commencé le 23 mars 2022 et devait se tenir jusqu'au 22 avril 2022. Elle sera finalement décalée jusqu'au 06 mai 2022.

Vous êtes donc tous conviés à consulter le projet de modification du SCOT sur le site du pays d'Auray et à émettre des remarques concernant le projet prévu notamment sur notre commune.

Pour rappel, notre futur Plan Local d'Urbanisme devra être compatible au SCOT du Pays d'Auray.

La séance est levée à 20h49.